

1

(N^o 105.)

Chambre des Représentans.

SÉANCE DU 2 MAI 1839.

EXPOSÉ DES MOTIFS accompagnant le projet de loi ouvrant un crédit supplémentaire au Budget des Affaires Étrangères pour 1838.

MESSIEURS ,

J'ai l'honneur de vous présenter un projet de loi tendant à majorer d'une somme de fr. 12,265 97 cent^s. le chapitre V , article unique , du Budget du Département des Affaires Étrangères pour l'exercice de 1838 , les fonds alloués ayant été insuffisants.

Bruxelles , le 2 mai 1839.

*Le Ministre des Affaires Étrangères
et de l'Intérieur,*

DE THEUX.

PROJET DE LOI.

Leopold ,

Roi des Belges,

A tous présents et à venir, salut :

Sur la proposition de Notre Ministre des Affaires Étrangères et de l'Intérieur ,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Notre Ministre des Affaires Étrangères et de l'Intérieur présentera aux Chambres , en Notre nom , le projet de loi dont la teneur suit :

ARTICLE UNIQUE.

Il est ouvert au chapitre V, article unique, du Budget du Département des Affaires Étrangères, pour l'exercice 1838 (*Frais de voyage des agens du service extérieur, frais de courriers, estafettes, courses diverses*), une somme de douze mille deux cent soixante-cinq francs, quatre-vingt-dix-sept centimes (fr. 12,265 97 c^s).

Donné à Bruxelles, le 30 avril 1839.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

*Le Ministre des Affaires Étrangères
et de l'Intérieur,*

DE THEUX.
